

Avec le retour de la semaine à 4 jours à la rentrée 2018/2019, retrouvez ici l'ensemble des informations utiles à l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires de votre enfant.

A partir de septembre 2018, les élèves cestadais de Toctoucau seront accueillis au centre de loisirs de Cestas les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Le service Education Jeunesse se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Des permanences seront assurées à l'hôtel de ville les samedis 30 juin et le 7 juillet 2018.

SERVICES PERISCOLAIRES

(restauration et accueil les jours de classe)

Accessibles sur réservation selon les modalités définies par la ville de Pessac.

Merci de vous rapprocher de leur service Guichet Unique

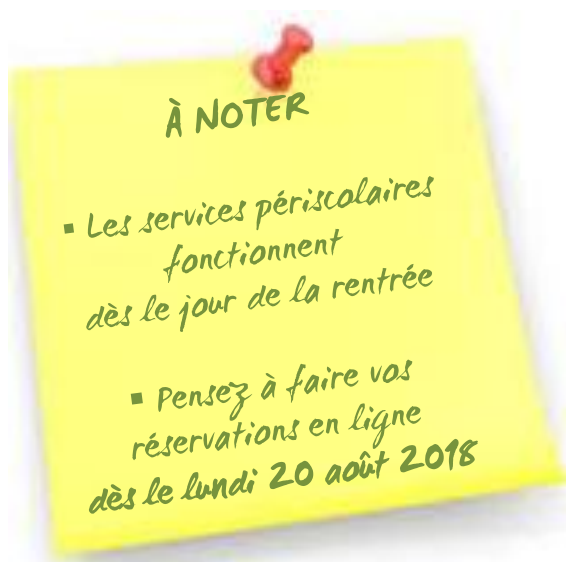
SERVICES EXTRASCOLAIRES

(centres de loisirs mercredis et vacances scolaires)

Accessibles sur réservation sur le site internet de la mairie de Cestas

Inscriptions	Réservations	Annulations
Comment ?	En ligne sur www.mairie-cestas.fr ou au guichet unique en mairie si vous n'avez pas accès à internet. Après enregistrement du dossier de droit d'accès aux services périscolaires dûment complété, un courrier de confirmation indiquant vos identifiants et mot de passe vous sera adressé courant août.	En ligne sur www.mairie-cestas.fr ou au guichet unique en mairie si vous n'avez pas accès à internet.
Quand ?	A partir du 20 août 2018 puis au début de chaque période de vacances scolaires jusqu'aux vacances suivantes.	Jusqu'à J-3. Passé ce délai, accueil possible moyennant une majoration de 1,50 € sur le coût de la restauration.

CALENDRIER SCOLAIRE 2018/2019



	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2018	Jour de reprise : lundi 3 septembre 2018		
Vacances de la Toussaint 2018	Fin des cours : samedi 20 octobre 2018 Jour de reprise : lundi 5 novembre 2018		
Vacances de Noël 2018	Fin des cours : samedi 22 décembre 2018 Jour de reprise : lundi 7 janvier 2019		
Vacances d'hiver 2019	Fin des cours : samedi 16 février 2019 Jour de reprise : lundi 4 mars 2019	Fin des cours : samedi 9 février 2019 Jour de reprise : lundi 25 février 2019	Fin des cours : samedi 23 février 2019 Jour de reprise : lundi 11 mars 2019
Vacances de printemps 2019	Fin des cours : samedi 13 avril 2019 Jour de reprise : lundi 29 avril 2019	Fin des cours : samedi 6 avril 2019 Jour de reprise : mardi 23 avril 2019	Fin des cours : samedi 20 avril 2019 Jour de reprise : lundi 6 mai 2019
Pont de l'Ascension 2019	Fin des cours : mercredi 29 mai 2019 Jour de reprise : lundi 3 juin 2019		
Grandes vacances 2019	Fin des cours : samedi 6 juillet 2019		

SERVICES EXTRASCOLAIRES

CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI

Inscriptions à partir du 1^{er} jour des vacances jusqu'aux vacances suivantes et dès le 20 août 2018 pour les mercredis de septembre 2018
Modification possible jusqu'au dimanche précédent
- Nombre de places limité -

HORAIRES

de 9h00 à 16h30

Accueil le matin de 7h00 à 9h00
et le soir de 16h30 à 19h00

LIEUX D'ACCUEIL CENTRES DE LOISIRS DES MERCREDIS :

- **Maternelle Bourg** pour les élèves des écoles maternelles des écoles du Bourg, de Réjouit et de Toctoucau
- **Maternelle Pierrettes**, pour les élèves des écoles maternelles des Pierrettes, du Parc et de Maguiche
- **Elémentaire Pierrettes** pour les élèves de toutes les écoles élémentaires de la commune (Toctoucau inclus).

NOUVEAU
RENTREE 2018/2019

- Service d'accueil municipal -

ACCUEIL DU MERCREDI

Deux modalités d'accueil :

- en 1/2 journée le matin sans restauration, de 9h00 à 12h30
- en journée complète (repas inclus) de 9h00 à 16h30

L'accueil entre 7h00 et 9h00 et après 16h30 est inclus dans le tarif.

- Partenariat Passerelle -

Un partenariat associatif est en cours d'élaboration avec les associations SAGC et Maison Pour Tous pour l'ouverture de nouvelles places d'accueil de loisirs le mercredi matin entre 7h30 et 12h00.

▪ Une offre « Passerelle » sera offerte aux familles fréquentant les activités organisées par ces associations le matin pour poursuivre un accueil au centre de loisirs municipal en journée.

▪ Informations complémentaires dans le bulletin d'informations à suivre fin juin.

CENTRE DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES

Inscriptions à partir du 1^{er} jour des vacances pour la période de vacances suivantes
Modification possible jusqu'à J-7
avant le 1^{er} jour de toute la période de vacances
- Nombre de places limité -

HORAIRES

de 9h00 à 17h00

Accueil le matin de 7h00 à 9h00
et le soir de 17h00 à 19h00

LIEUX D'ACCUEIL CENTRES DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES :

- **Maternelle Pierrettes**, pour les élèves de maternelle de toutes les écoles de la commune
- **Elémentaire Pierrettes** pour les élèves de toutes les écoles élémentaires de la commune.

- Service d'accueil municipal -

ACCUEIL VACANCES SCOLAIRES

en journée complète (repas inclus)
de 9h00 à 17h00

L'accueil entre 7h00 et 9h00 et après 17h00 est inclus dans le tarif.

CALENDRIER DES DATES DE FONCTIONNEMENT ET DE RÉSERVATIONS/ANNULATIONS POUR LES VACANCES SCOLAIRES 2018/2019

VACANCES DE TOUSSAINT
du lu. 22/10 au me. 31/10/18
(Structure fermée les 1 & 2/11/18)

⇒ Inscriptions du 20/08
au 15/10/18

VACANCES D'HIVER
du lu. 18/02 au ve. 01/03/19

⇒ Inscriptions du 24/12
au 11/02/19

VACANCES D'ÉTÉ - Période 1
du lu. 08/07 au ve. 02/08/19

⇒ Inscriptions du 15/04
au 01/07/19

VACANCES DE NOËL
du me.26/12 au ve. 04/01/19
(Structure fermée les 24 et 31/12)

⇒ Inscriptions du 22/10
au 19/12/18

VACANCES DE PRINTEMPS
du lu. 5/04 au ve. 26/04/19

⇒ Inscriptions du 18/02
au 08/04/19

VACANCES D'ÉTÉ - Période 2
du lu. 19/08 au ve. 30/08/19
(Structure fermée du 5 au 17/08)

⇒ Inscriptions du 29/04
au 12/08/19

TARIFICATION 2018/2019

Le Conseil Municipal du 12 juin 2018 a voté de nouvelles dispositions tarifaires pour la rentrée 2018/2019.

Dans un souci de simplification, les tarifications d'accueil périscolaire (forfaits mensuels « journée » ou « ½ journée » et tarif occasionnel) sont supprimées à compter de la rentrée 2018 et remplacées par un tarif différencié (matin ou soir).

Les tarifs ont été revalorisés de 1,5 %, à l'exception des tarifs journaliers des centres de loisirs pendant les vacances scolaires qui restent inchangés.

La participation des familles est calculée sur la base d'un quotient familial proportionnel aux revenus tenant compte de la composition du foyer. Il est calculé au 1^{er} janvier de l'année et reste valable jusqu'au 31 décembre.

Pour les familles des nouveaux inscrits, le quotient familial s'applique dès leur arrivée.

En cas de non-calcul, le quotient maximal est appliqué.

En cas de calcul tardif, le quotient est appliqué à la date de réception des informations par le service Education Jeunesse.

TARIFICATIONS 2018/2019 DES SERVICES PERISCOLAIRES			
Quotient	Restauration	Accueil matin	Accueil soir
supérieur ou égal à 541	3,16 €	0,81 €	2,22 €
compris entre 490 et 540	2,09 €	0,61 €	1,66 €
compris entre 445 et 489	1,58 €	0,40 €	1,11€
compris entre 377 et 444	1,07 €	0,20 €	0,55 €
inférieur ou égal à 376	Gratuité	0,08 €	0,22 €
Tarif pessacais	3,16 €	0,81 €	2,22 €
Tarif hors commune	4,34 €	0,81 €	2,22 €



Votre quotient familial (QF) est calculé sur la base de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 selon la formule suivante :

$QF \text{ Mensuel} = \text{Revenu Brut de Référence divisé par } 12 \text{ divisé par le nombre de personnes au foyer (une part par personne).}$

TARIFICATIONS 2018/2019 DES CENTRES DE LOISIRS			
Quotient	Tarif 1/2 journée mercredi	Tarif journalier mercredi	Tarif journalier vac.scolaires
supérieur ou égal à 1 140	7,74 €	15,49 €	18,79 €
compris entre 949 et 1139	6,69 €	13,39 €	17,58 €
compris entre 760 et 948	5,59 €	11,19 €	14,61 €
compris entre 646 et 759	5,16 €	10,32 €	11,79 €
compris entre 532 et 645	3,81 €	7,62 €	9,92 €
compris entre 456 et 531	2,93 €	5,87 €	9,12 €
compris entre 295 et 455	2,17 €	4,34 €	5,69 €
inférieur ou égal à 294	1,32 €	2,65 €	3,52 €

POUR VOUS AIDER À ANTICIPER L'APPROVISIONNEMENT DE VOTRE COMPTE FAMILLE

Le Compte Famille est un compte provisionnel.

Vous devez le créditer auprès de la régie scolaire avant toute consommation.

Pour mémoire, si votre compte est débiteur de plus de 50 €, les réservations par internet sont impossibles. Prenez alors contact avec nos services pour les effectuer et trouver des solutions pour les modalités de règlement.

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019		TARIF 1			TARIF 2			TARIF 3		
		Restauration	acc.matin	acc. Soir	Restauration	acc.matin	acc. Soir	Restauration	acc.matin	acc. Soir
Nb de jours d'école en :	tarif	3,16 €	0,81 €	2,22 €	2,09 €	0,61 €	1,66 €	1,58 €	0,40 €	1,11 €
SEPTEMBRE	16	50,56 €	12,96 €	35,52 €	33,44 €	9,76 €	26,56 €	25,28 €	6,40 €	17,76 €
OCTOBRE	12	37,92 €	9,72 €	26,64 €	25,08 €	7,32 €	19,92 €	18,96 €	4,80 €	13,32 €
NOVEMBRE	16	50,56 €	12,96 €	35,52 €	33,44 €	9,76 €	26,56 €	25,28 €	6,40 €	17,76 €
DECEMBRE	12	37,92 €	9,72 €	26,64 €	25,08 €	7,32 €	19,92 €	18,96 €	4,80 €	13,32 €
JANVIER	15	47,40 €	12,15 €	33,30 €	31,35 €	9,15 €	24,90 €	23,70 €	6,00 €	16,65 €
FEVRIER	9	28,44 €	7,29 €	19,98 €	18,81 €	5,49 €	14,94 €	14,22 €	3,60 €	9,99 €
MARS	16	50,56 €	12,96 €	35,52 €	33,44 €	9,76 €	26,56 €	25,28 €	6,40 €	17,76 €
AVRIL	10	31,60 €	8,10 €	22,20 €	20,90 €	6,10 €	16,60 €	15,80 €	4,00 €	11,10 €
MAI	17	53,72 €	13,77 €	37,74 €	35,53 €	10,37 €	28,22 €	26,86 €	6,80 €	18,87 €
JUIN	15	47,40 €	12,15 €	33,30 €	31,35 €	9,15 €	24,90 €	23,70 €	6,00 €	16,65 €
JUILLET	4	12,64 €	3,24 €	8,88 €	8,36 €	2,44 €	6,64 €	6,32 €	1,60 €	4,44 €



ANNEE SCOLAIRE 2018/2019		TARIF 4			TARIF 5			TARIF PESSACAIS			TARIF HORS COMMUNE		
		Restauration	acc.matin	acc. Soir	Restauration	acc.matin	acc. Soir	Restauration	acc.matin	acc. Soir	Restauration	acc.matin	acc. Soir
Nb de jours d'école en :	tarif	1,07 €	0,20 €	0,55 €	gratuité	0,08 €	0,22 €	3,16 €	0,81 €	2,22 €	4,34 €	0,81 €	2,22 €
SEPTEMBRE	16	17,12 €	3,20 €	8,80 €	gratuité	1,28 €	3,52 €	50,56 €	12,96 €	35,52 €	69,44 €	12,96 €	35,52 €
OCTOBRE	12	12,84 €	2,40 €	6,60 €	gratuité	0,96 €	2,64 €	37,92 €	9,72 €	26,64 €	52,08 €	9,72 €	26,64 €
NOVEMBRE	16	17,12 €	3,20 €	8,80 €	gratuité	1,28 €	3,52 €	50,56 €	12,96 €	35,52 €	69,44 €	12,96 €	35,52 €
DECEMBRE	12	12,84 €	2,40 €	6,60 €	gratuité	0,96 €	2,64 €	37,92 €	9,72 €	26,64 €	52,08 €	9,72 €	26,64 €
JANVIER	15	16,05 €	3,00 €	8,25 €	gratuité	1,20 €	3,30 €	47,40 €	12,15 €	33,30 €	65,10 €	12,15 €	33,30 €
FEVRIER	9	9,63 €	1,80 €	4,95 €	gratuité	0,72 €	1,98 €	28,44 €	7,29 €	19,98 €	39,06 €	7,29 €	19,98 €
MARS	16	17,12 €	3,20 €	8,80 €	gratuité	1,28 €	3,52 €	50,56 €	12,96 €	35,52 €	69,44 €	12,96 €	35,52 €
AVRIL	10	10,70 €	2,00 €	5,50 €	gratuité	0,80 €	2,20 €	31,60 €	8,10 €	22,20 €	43,40 €	8,10 €	22,20 €
MAI	17	18,19 €	3,40 €	9,35 €	gratuité	1,36 €	3,74 €	53,72 €	13,77 €	37,74 €	73,78 €	13,77 €	37,74 €
JUIN	15	16,05 €	3,00 €	8,25 €	gratuité	1,20 €	3,30 €	47,40 €	12,15 €	33,30 €	65,10 €	12,15 €	33,30 €
JUILLET	4	4,28 €	0,80 €	2,20 €	gratuité	0,32 €	0,88 €	12,64 €	3,24 €	8,88 €	17,36 €	3,24 €	8,88 €